

Séance du mercredi 05 novembre 2008

~~~~~

L'an deux mil huit, le cinq novembre à dix neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM de Migron-Villars les-Bois-Le Seure dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Président, d'après convocations faites le trente et un octobre deux mil huit.

Présents : Mmes THOUARD Geneviève, PERAT Sylvie, MM. MARTIN Jean-Michel, Jean-Marie BEGEY, Jean VITRY, Jean-Michel VICENTY, Alain MOYSAN et Patrick ROUDIER.

Absent excusé : Jean-Luc VARANCEAU

Invité présent : Monsieur Didier HAY.

M. Jean-Michel VICENTY a été nommé secrétaire de séance.

## Ordre du Jour

- 1- *Mise au point des horaires de travail pour les agents techniques au 01/01/2009*
- 2 - *Modifications budgétaires*
- 3 - *Point sur les travaux en commun*
- 4 - *Questions diverses*

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Madame Sylvie PERAT souhaite apporter une modification à la question n°3 concernant le personnel. En effet, le fait de mentionner que le contrat de Monsieur COSSEVIN ne sera pas renouvelé n'est pas exact et ne reflète pas les termes de l'entretien qu'elle-même et Monsieur Jean-Michel MARTIN ont eu avec l'agent. Il serait plus juste de dire « il a été laissé une chance supplémentaire de 3 mois à Monsieur COSSEVIN pour qu'il change son attitude vis-à-vis des élus mais aussi qu'il fournisse un travail plus régulier. Un nouveau point sera fait avec lui fin novembre afin de lui indiquer quelle suite sera réservée à son contrat. »

Aucune autre remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1) Mise au point des horaires de travail pour les agents techniques au 01/01/2009**

Concernant ce point Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain MOYSAN qui indique que suite à la réunion du mois dernier, le planning des heures a été peaufiné selon la 3<sup>ème</sup> proposition.

Afin de faciliter l'organisation du travail, 2 équipes seront constituées.

- les mois de janvier, février et décembre seront travaillés à 6 heures par jour ;
- mars, du 1<sup>er</sup> au 14 avril, octobre et novembre à 7 heures par jour ;
- du 15 avril, mai, août et septembre à 8 heures par jour ;
- juin et juillet à 9 heures par jour.
- Les congés d'été seront répartis en 2 périodes de 3 semaines sur juillet et août. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, il n'y aura pas de possibilité de prendre de congés autres que ceux prévus.
- les 15 jours restant seront répartis sur l'année sans que le service en soit perturbé.
- un nombre variable de jours de RTT sera réparti tout au long de l'année pour ajuster le nombre d'heures annuel à 1607.
- un nouveau planning annuel sera établi en fin d'année pour l'année suivante. Le Comité Technique Paritaire sera consulté pour avis et mise en œuvre.

## 2) Modifications budgétaires

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts au chapitre des rémunérations ne sont pas suffisants. En effet, conformément aux statuts, les trois communes doivent supporter en intégralité la rémunération de leur agent. De plus, la participation pour les indemnités des élus n'a pas été suffisamment prévue.

Ainsi il manque pour : - Migron : 6 070 €  
- Villars : 852 €  
- Le Seure : 1 157 €

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

| <i>Désignations des articles</i> |                            | <i>Crédits suppl. à voter</i> |                 |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------|
| <i>N°</i>                        | <i>Intitulés</i>           | <i>Dépenses</i>               | <i>Recettes</i> |
| 6413                             | Personnel non titulaire    | 7 709,00                      |                 |
| 6531                             | Indemnités des élus        | 300,00                        |                 |
| 6533                             | Cotisation de retraite     | 70,00                         |                 |
| 7474                             | Participation des communes |                               | 8 079,00        |
|                                  | <b>Totaux</b>              | <b>8 079,00</b>               | <b>8 079,00</b> |

Monsieur le Président invite le comité syndical à voter ces crédits supplémentaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délivré vote à l'unanimité des membres présents en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## 3) Point sur les travaux en commun

- Villars : terrassement d'un parking en novembre. Il faudra 2 chauffeurs pendant 3 ou 4 jours pour roller de la terre.

- Le Seure : construction d'une murette (2 jours en décembre)

- *Illuminations de Noël :*

| Commune          | Durée     | Date pose                | Date dépose    |
|------------------|-----------|--------------------------|----------------|
| Villars les Bois | ½ journée | 1 <sup>er</sup> décembre | 5 janvier      |
| Le Seure         | ½ journée | 1 <sup>er</sup> décembre | 5 janvier      |
| Migron           | 2 jours   | 2 et 3 décembre          | 6 et 7 janvier |

## 4) Questions diverses

### 4-1- indemnisation du matériel volé

Monsieur le Président fait part de la proposition d'indemnisation concernant la cuve à eau volée durant l'été. La compagnie d'assurance SMACL, sur avis de son expert, propose 919,48 €. Le comité syndical après en avoir délibéré :

- accepte la proposition d'indemnisation pour la somme de 919,48 €.
- passe commande d'une nouvelle cuve à eau aux établissements THOUARD plus une rampe d'arrosage pour le montant total TTC de 2 714,18 € + deux rallonges hydrauliques.
- vote les crédits supplémentaires suivants :

| <i>Désignations des articles</i> |                                       | <i>Crédits suppl. à voter</i> |                 |
|----------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-----------------|
| <i>N°</i>                        | <i>Intitulés</i>                      | <i>Dépenses</i>               | <i>Recettes</i> |
| 21558                            | Matériel                              | 2 715,00                      |                 |
| 021                              | Virement de la section fonctionnement |                               | 2 715,00        |
| 023                              | Virement à la section investissement  | 2 715,00                      |                 |
| 7474                             | Participation des communes            |                               | 1 796,00        |
| 7718                             | Autres produits exceptionnels         |                               | 919,00          |
|                                  | <b>Totaux</b>                         | <b>5 430,00</b>               | <b>5 430,00</b> |

Le Comité Syndical, après en avoir délivré vote à l'unanimité des membres présents en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### 4-2- avancement de grade

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne. Il s'agit de Madame Catherine VICENTY, qui effectue le secrétariat sur la commune de Migron qui de ce fait en supporte le coût intégral. C'est pourquoi, il propose que le conseil municipal de Migron donne son avis pour que le comité syndical du SIVOM se prononce.

#### 4-3- autres questions

- Monsieur Alain MOYSAN demande si la tondeuse ISEKI a été réparée. Il n'y a pas de réponse de la part de Monsieur FAURE.

- Monsieur Patrick ROUDIER remet à Monsieur le Président un devis de fourniture de vêtements de travail fourni par le CACC.

- Madame Sylvie PERAT demande si le contrôle technique du tracto-pelle est régulièrement effectué. Le dernier a été fait en mars 2002, il révélait que l'appareil n'étant pas équipé de clapets de sécurité, l'utilisation des fourches est interdite. Ce qui est respecté.

Cependant, Monsieur le Président indique qu'il faudrait faire une mise en sécurité de cet engin. Des devis seront demandés. Sylvie PERAT propose s'il ne serait pas utile d'acheter un nouvel engin déjà aux normes. A suivre. Monsieur le Président réitère la consigne de faire un carnet de suivi et d'entretien pour chaque matériel.

- Madame Sylvie PERAT informe l'assemblée qu'elle a reçu pour la commune de Migron une convention de la RESE qui stipule que l'entretien des espaces verts autour des châteaux d'eau, lagunes... serait effectué par les communes en contre partie du versement d'une indemnité. Considérant que les agents sont employés par le SIVOM et que le matériel appartient également au SIVOM, elle demande si la convention ne devrait pas être faite avec le SIVOM en raison de la responsabilité et des assurances par rapport au personnel et au matériel.

- Monsieur Didier HAY demande s'il ne serait pas utile d'avoir un chef d'équipe afin d'apporter de l'efficacité aux différentes tâches effectuées en commun.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée et ont signé au registre les membres présents.*